

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COPIL DU SITE FR7200808

## CARRIERE DE LANQUAIS-LES ROQUES

15 octobre 2009  
*A la salle des fêtes de Faux*

### Liste des participants : (Ci-joint la liste d'émargement)

Monsieur Fedrigo (représentant de madame la préfète) introduit la séance et donne la parole au CREN Aquitaine.

Le CREN Aquitaine, opérateur technique chargé de conduire les études et de mener la concertation pour élaborer le document d'objectifs présente la partie « Diagnostic et inventaire de l'existant ».

Les résultats des inventaires, des descriptions biologiques et des activités humaines discutés au groupe de travail du 16 septembre 2009 sont présentés (cf. document joint).

Les membres du COPIL valident ces inventaires biologiques et socio-économiques.

Une discussion entre participants débute sur le périmètre étendu, ils évoquent la présence de chauves-souris dans la carrière de Couze et Varennes et soulignent qu'il serait intéressant d'élargir le périmètre jusqu'à ces carrières.

Monsieur Fedrigo répond que le site ne pourra être autant étendu.

Il est souligné également la présence à proximité du site du Pic noir nicheur. Monsieur Belot répond qu'il ne peut-être proposé d'extension de site pour cette espèce.

Monsieur Pierrick Bibard du SIAV de la Couze souligne qu'au titre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE), le travail mené sur le Couzeau sera mené en concertation avec le CREN Aquitaine. Les objectifs sont convergents.

Monsieur Fedrigo indique la possibilité de souscrire à des contrats Natura 2000 pour les gestionnaires et les propriétaires dans ce périmètre. L'éligibilité du demandeur devra être étudié dans deuxième temps.

Monsieur Boitrel pose la question des acteurs et des activités sur les trois carrières concernées. Il lui semble important que l'activité dans la carrière de Bas-Boyer soit prise en compte et que l'exploitant et le propriétaire soient informés et conviés rapidement. Cette carrière sert de zone de stockage pour le foin et le matériel agricole. Il serait donc judicieux à ce titre d'entamer au plus tôt une concertation auprès des agriculteurs et des propriétaires.

Monsieur Boitrel souligne qu'il y a peu d'agriculteurs sur le secteur qu'il serait bien de les informer.

Le CREN Aquitaine et la DIREN proposent une réunion à destination des exploitants, forestiers et des propriétaires afin de les informer des démarches en cours.

A la demande du Comité de Pilotage une présentation des différents types de mesures (contrats, hors contrat et charte) sera réalisée lors de la prochaine réunion.

Monsieur Boitrel pose la question de la durée des contrats.

Monsieur Belot répond que les contrats sont valables 5 ans. Si au bout de ces 5ans le contrat s'arrête et que le bénéficiaire ne souhaite pas se réengager dans un nouveau contrat, il reste dans la zone enveloppe du site Natura mais arrête de souscrire aux contrats. Les mesures qui pourront être proposées seront élaborés après discussion avec les différents acteurs concernés.

Monsieur Boitrel évoque les exploitants sur le secteur qui souscrivent déjà à la PAC.

Monsieur Belot indique qu'ils seront donc informés et associés. Leurs pratiques seront identifiées préalablement, afin de construire des mesures susceptibles de les intéresser. Le but de Natura 2000 n'étant pas d'avoir un territoire où aucun contrat ne puissent être signé.

Monsieur Belot relate des législations en vigueur que l'on soit dans Natura 2000 ou non (ex: la loi sur l'eau et les espèces protégées)

Le COPIL valide la proposition de périmètre étendu à 187ha. Suite à cette validation, la commune de Monsac concernée par le nouveau périmètre, sera informée et associée aux prochaines réunions.

Monsieur le Président du COPIL remercie l'assemblée et valide.